

**PROJET AUTHIER : SAYONA QUÉBEC PREND ACTE DE LA DÉCISION DU MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

La Motte, le 5 mars 2019 – La direction de Sayona Québec prend acte de la conclusion du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec selon laquelle le projet Authier est assujéti « *à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue à la sous-section 4 de la section II du chapitre IV du titre I de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2)* ».

La communication du gouvernement du Québec et de ses impacts seront l'objet d'une analyse minutieuse à l'interne et la société fera connaître en temps et lieu la décision qu'elle prendra en conséquence.

D'ici là, elle ne formulera aucun autre commentaire.

- 30 -

Source : Serge Rouillier
Directeur du Développement durable
Sayona Québec
Tél. : 819-218-7830
Courriel : serge.rouillier@sayonaquebec.com